

Des équipes pluridisciplinaires sur le terrain

Elles sont composées a minima de 2 professionnels qualifiés : travailleurs sociaux et/ou infirmiers et/ou psychologues.

Elles interviennent au plus près des lieux de consommation et de vie des personnes en rupture de suivi. Leur objectif est d'établir un lien de confiance et un dialogue autour des prises de risques. Le lien tissé permet de proposer un accompagnement sanitaire et social adapté, de faciliter l'ouverture de droits en matière de santé, d'hébergement et d'insertion afin de favoriser les sorties de rues. Les équipes peuvent mettre à disposition du matériel de consommation afin de limiter les risques infectieux.

Dans le cadre de leurs tournées, elles récupèrent le matériel de consommation usagé. Les équipes de maraudes réalisent aussi un travail de médiation entre usagers et habitants relatif aux problématiques d'usages de drogues dans les espaces publics ou halls d'immeubles.

Un travail en complémentarité

Les maraudes des CAARUD interviennent en complémentarité des espaces de repos, de la Salle de Consommation à Moindre Risque, et des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ouverts en journée.

Elles sont en lien avec les maraudes d'intervention sociale présentes sur les arrondissements et avec la maraude de médiation de l'Unité d'Assistance aux Sans Abris de la Ville de Paris (UASA).

Les structures partenaires



Une équipe de médiation à l'écoute des riverains

Riverains, commerçants, agents municipaux, vous souhaitez signaler tout sujet lié à la présence d'usagers de drogues dans l'espace public, aux abords des équipements municipaux et immeubles ?

Une équipe de l'Unité d'assistance aux sans abris (UASA) de la Ville de Paris va à la rencontre des Parisiens ayant fait un signalement.

Contactez-nous : mediation-drogue-riverains@paris.fr

Un médiateur ou une médiatrice vous contactera pour échanger et fixer un rendez-vous si besoin. Veuillez indiquer vos coordonnées téléphoniques.

L'équipe spécialisée prendra également contact avec les usagers de drogues signalés pour réaliser une médiation, les inciter à faire cesser les nuisances et faciliter leur orientation vers les dispositifs spécialisés.

DSP - 20D5PCDA - COUV BERTRAND BAJER - RÉÉDITION JUIN 2023



Des interventions renforcées dans le cadre du plan crack

Les maraudes du Nord-Est parisien ont augmenté leur présence dans l'espace public grâce au plan de mobilisation coordonné sur la problématique du crack à Paris signé en 2019 par la Préfecture de Paris et d'Île-de-France, la Préfecture de Police, le Parquet du TGI de Paris, la MILDECA, l'ARS IDF et la Ville de Paris.



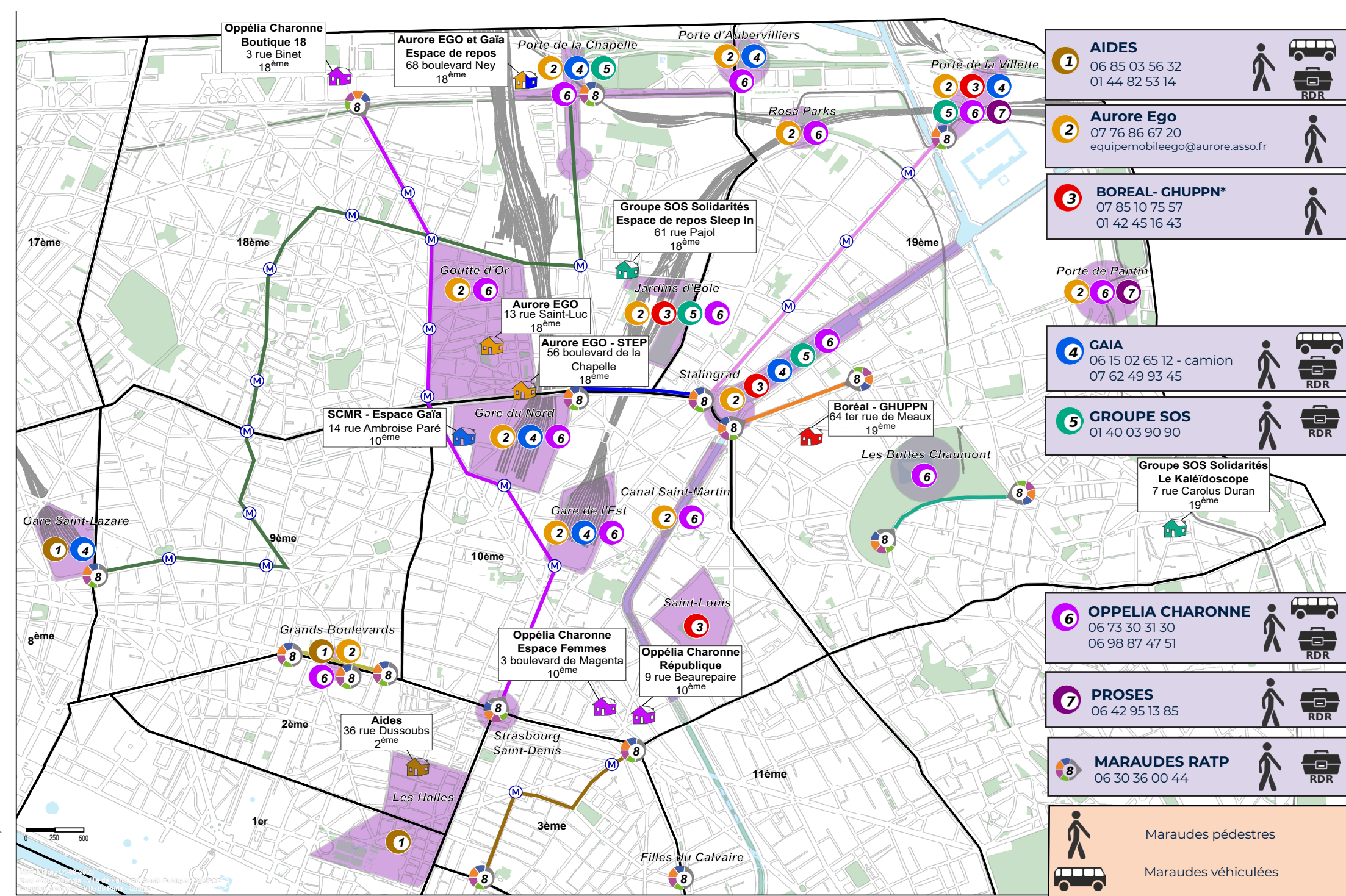
Usagers de drogues en situation de précarité

Qui intervient sur l'espace public?

8 maraudes médico-sociales

1 équipe de médiation riverains





*SCMR : Salle de consommation à moindre risques

*GHU-PPN : Groupement Hospitalier Univeristaire - Paris psychiatrie et neurosciences

1 AIDES
06 85 03 56 32
01 44 82 53 14

2 Aurore Ego
07 76 86 67 20
equipemobileego@aurora.asso.fr

3 BOREAL- GHUPPN*
07 85 10 75 57
01 42 45 16 43

4 GAIA
06 15 02 65 12 - camion
07 62 49 93 45

5 GROUPE SOS
01 40 03 90 90

6 OPPELIA CHARONNE
06 73 30 31 30
06 98 87 47 51

7 PROSES
06 42 95 13 85

8 MARAUDES RATP
06 30 36 00 44

1 Maraudes pédestres

2 Maraudes véhiculées

3 Distribution de matériel RDR

FLASHEZ LE QR CODE !

Qui est présent? Quand ?
Sur quel secteur?

Qu'est ce qu'une maraude spécialisée auprès des usagers de drogues ?

Les **maraudes spécialisées** des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) **réalisent un travail « d'aller vers » les consommateurs de drogues vulnérables et en situation de précarité présents dans les espaces publics** (rues, parcs et jardins, gares et certaines lignes du métro).

Les CAARUD sont des **établissements médico-sociaux autorisés et financés par les Agences régionales de santé (ARS)**. Leurs missions sont définies par la loi et relèvent de la politique de réduction des risques et des dommages *

ZOOM SUR ...

La Réduction des Risques et des Dommages est une politique de santé publique en direction des usagers de drogues inscrite dans la loi (article L3411-8 du code de la santé publique) depuis 2004. Elle vise à prévenir la transmission des infections, la mortalité par surdose, à limiter les conséquences des usages de substances psychoactives (drogues, alcool, tabac,) et aussi à limiter les nuisances pour l'environnement. Cette stratégie pragmatique de santé publique s'appuie sur l'expertise, les capacités de jugement et la responsabilité des usagers pour améliorer leurs conditions de vie, favoriser leur inclusion sociale et limiter les tensions que leur situation de dépendance et d'errance peut produire.

Cette approche est complémentaire du développement d'un dispositif de soins et de sevrage que l'ARS - IDF a renforcé ces derniers mois.

